


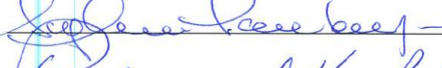
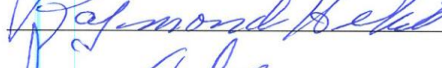
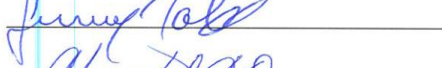



**Séance spéciale  
2011-01-27ss**

Séance spéciale du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace, tenue le jeudi 27 janvier 2011 à 20 heures 30 à laquelle sont présents, M. le maire André Clavet, les conseillers M. Raynald Coulombe, M. Jonathan Daigle, M. Sylvain Landry, M. Raymond Hébert, M. Jimmy Talon, Mme Chantal Côté et Mme Sophie Boucher, secrétaire-trésorière.

L'avis de convocation a été donné à chacun des membres du Conseil et une renonciation à cet avis de convocation a été signé par tous les membres du Conseil tel que permis par l'article 157 du Code municipal;

André Clavet,	maire	
Raynald Coulombe,	conseiller siège # 1	
Jonathan Daigle,	conseiller siège # 2	
Sylvain Landry,	conseiller siège # 3	
Raymond Hébert	conseiller siège # 4	
Jimmy Talon	conseiller siège # 5	
Chantal Côté	conseillère siège # 6	

Cette séance a été convoquée par la secrétaire-trésorière afin que soit pris en considération les sujets suivants :

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Vérification des présences;**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
- 4. Mandat à la firme Aquatech pour la gestion de l'eau potable et des eaux usées;**
- 5. Période de questions;**
- 6. Levée de la séance.**

**1. Ouverture de la séance**

M. le maire André Clavet procède à l'ouverture de la séance.

**Vérification des présences**

**Sont présents :** M. Raynald Coulombe, siège # 1,  
M. Jonathan Daigle, siège # 2,  
M. Sylvain Landry, siège # 3,  
M. Raymond Hébert, siège # 4  
M. Jimmy Talon, siège #5,  
Mme Chantal Côté, siège # 6,  
Son honneur, m. le maire, André Clavet

**2011-01-01ss**

**3. Adoption de l'ordre du jour**

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Sylvain Landry, appuyé par la conseillère Chantal Côté que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2011-01-02ss

Mandat Aquatech

**4. Mandat à la firme Aquatech pour la gestion de l'eau potable et des eaux usées**

**CONSIDÉRANT QUE**

pour l'opération de l'usine d'eaux usées et les installations d'eau potable de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace cela nécessite un certificat de qualification professionnelle en eau potable et en eaux usées (opérateur de station de traitement des eaux souterraines avec désinfection au chlore, préposé à l'aqueduc et opérateur de station d'épuration);

**CONSIDÉRANT QUE**

la personne qualifiée en charge de ces installations est actuellement le responsable des travaux publics;

**CONSIDÉRANT QUE**

pour une période indéterminée, celui-ci est en arrêt de travail;

**CONSIDÉRANT QUE**

différentes options ont été analysées pour remédier cette situation;

**CONSIDÉRANT QUE**

des demandes de prix ont été faites auprès de deux fournisseurs différents;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Raymond Hébert appuyé par le conseiller Raynald Coulombe et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service no 539-9184\_REV1 de la firme Aquatech, Société de gestion de l'eau inc. pour la prise en charge de l'exploitation des ouvrages de traitement d'eau potable et des eaux usées de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace. Le mandat est accepté pour les deux volets. M. André Clavet, maire, et Mme Sophie Boucher, directrice générale, sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace les documents nécessaires pour ce mandat.

**5. Période de questions**

M. le maire répond à quelques questions des gens de la salle.

2011-01-03ss

Levée de la séance

**6. Levée de la séance**

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle, appuyé par le conseiller Jimmy Talon que la séance soit levée à 20 heures 34.

Sophie Boucher,  
secrétaire-trésorière

André Clavet,  
maire

;